

Du 1^{er}
septembre au
31 décembre
2023



ATTENTION
MODIFICATION DES REGLES DE CHANGEMENT DE CATEGORIES

(La prise de licence se fera toujours dès le 1^{er} septembre 2023, les nageuses ou les nageurs ne pourront nager que s'ils sont titulaires d'une licence prise à partir du 1er septembre 2023)

CATEGORIES	! Du 1^{er} Janvier 2023 au 31 décembre 2023 ! (Telles que définies par la FFN)			
	DAMES		MESSIEURS	
AVENIRS	11 ans et moins	2012 et après	12 ans et moins	2011 et après
BENJAMINS	12-13 ans	2011 à 2010	13-14 ans	2010 à 2009
JUNIORS	14-17 ans	2009 à 2006	15-18 ans	2008 à 2005
SENIORS	18 ans et plus	2005 et avant	19 ans et plus	2004 et avant

Sommaire

Sommaire	3
1.DISPOSITIONS GENERALES SAISON 2023-2024	4
1.1. Protocole d'organisation des compétitions Natation Course	4
1.2. Licences	5
1.3. Multi-licences	6
1.4. Dispositions financières du CD95 natation	6
1.5. Engagements aux compétitions	7
1.6. Officiels	7
1.7. Règlement spécifique demi-fond	8
1.8. Règle des départs	8
1.9. Échauffement et pause	8
1.10. Actions du collectif Sportif	8
1.11. Formations ENF	8
1.12. Formations fédérales	8
1.13. Guide de recommandations - COVID19	8
2.ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE	9
2.1. Informations importantes de l'ENF	9
2.1.1. Principe général	9
2.1.2. Les évaluateurs et assistants évaluateurs	9
2.1.3. Obligations légales et administratives	9
2.2. Organisation des tests ENF	10
2.2.1. Sauv'nage	10
2.2.2. Pass' Sports de l'Eau	10
2.2.3. Pass' Compétition Natation Course	10
2.3. Validation des tests ENF	11
3. SELECTIONS JEUNES ET JUNIORS	11
Trophées Avenirs	13
PROGRAMME TOUTE CATEGORIE	14
Compet de Noël	15
PROGRAMME AVENIRS	16
Rentrée Avenirs	17
Interclubs Avenirs	18
PROGRAMME Benjamins	19
Rentrée Benjamins	20
6. PROGRAMME JUNIORS ET SENIORS	21
Championnats Départementaux Hivers Juniors/Seniors	22
Erreur ! Signet non défini.	

1. DISPOSITIONS GENERALES

SAISON 2023-2024

1.1. Protocole d'organisation des compétitions Natation Course

AVANT LA COMPETITION

Le Comité Départemental de Natation du Val d'Oise préparera :

- La compétition sur le logiciel « Extranat ». (Clé USB)
- Les médailles et/ou coupes prévues par le règlement du C.D. 95 ;
- Le matériel (système de départ, les plaques de comptage des distances) en fonction des disponibilités.
- Les documents nécessaires au bon déroulement de la compétition :
 - Un exemplaire des programmes paginés et agrafés sera remis gratuitement à chaque club participant ;
 - Des programmes pour le jury de la compétition.
 - Un exemplaire (page par page) pour que l'organisateur puisse, s'il le désire, faire des tirages.
- Enverra la sauvegarde de la compétition par mail au club organisateur.

Le club organisateur :

- Récupérer l'ensemble de la compétition, à savoir les différents dossiers nécessaires à l'organisation de la compétition (exemplaires des programmes) et ceci au plus tard le vendredi précédent cette compétition au CD95.
- Il pourra faire le nombre de photocopies des programmes qu'il voudra vendre, la recette de ceux-ci lui étant acquise.

La commission des officiels devra :

- Désigner un jury (Juge Arbitre, Starter et Juges de Nage) pour les compétitions

PENDANT LA COMPETITION

Le club organisateur devra :

Pour l'informatique et les résultats :

- une personne pour le traitement informatique de la compétition avec le matériel informatique du club,
- mettre à disposition un dispositif électrique pour brancher un ordinateur et une imprimante, une table, des chaises, un podium et un portable ou téléphone pour les secours.
- afficher les résultats à un endroit visible par les nageurs, les entraîneurs et les parents.

Pour le Jury :

- mettre à disposition un local réservé au jury, ainsi qu'un vestiaire ;
- prévoir une boisson pour le jury lors de chaque réunion sportive.

SECURITE

La surveillance des bassins (celui où se déroule la compétition, le bassin de récupération ou autre) est à la charge du club organisateur.

Pour les Premiers secours, le club organisateur peut faire appel à la Croix Rouge, la protection Civile, Pompiers ou autres

APRES LA COMPETITION

Le club organisateur devra :

- Faire remonter la compétition à la FFN (traitement de fin de compétition.
- Envoyer par mail, au Comité Départemental, la sauvegarde de la compétition traitée.
- Ramener le matériel à la Maison des Comités (starters et dossiers papiers).

1.2. Licences

Encadrement (dirigeant/bénévole/officiel/entraîneur)	15 €
Compétiteur (11 ans et + pour les filles/12 ans et + pour les garçons)	55 €
Compétiteur (10 ans et - pour les filles/11 ans et - pour les garçons)	39 €
Compétiteur « estivale » (11 ans et + pour les filles/12 ans et + pour les garçons) Période du 1 ^{er} Juin - 15 Septembre	35 €
Compétiteur « estivale » (10 ans et - pour les filles/11 ans et - pour les garçons) Période du 1 ^{er} Juin - 15 Septembre	31 €
Natation pour tous (16 ans et +)	10 €
Natation pour tous (15 ans et -)	18 €
Eau Libre promotionnelle (plate-forme eau libre, France Natation, club de ligue)	15 €
J'apprends à nager (JAN)	15 €
e-Licence (disponible via l'application Swimming Heroes)	12 €

Les licences se saisissent sur extranat.fr (via Internet), les clubs devront payer par carte bancaire directement en ligne. L'oblitération est faite par la fédération (FFN).

ATTENTION : prévoir un délai de 10 jours entre le dépôt de la demande d'oblitération et la participation à la première compétition.

Avec le paiement des licences par carte bancaire, il n'y a plus de délai, dès que le paiement de la licence est effectué par le club, le nageur peut être engagé sur une compétition (sauf si paiement par virement)

Aucune licence ne sera oblitérée pour la saison 2023/2024 avant la clôture du règlement financier de la saison 2022/2023.

Tout licencié doit obligatoirement fournir un certificat médical datant de moins de trois mois avec la mention : « **apte à la pratique de la natation, et à la compétition sportive** ». Sa validité est d'une saison sportive.

Tous les licenciés doivent se conformer et se soumettre :

- Aux règlements F.I.N.A. - L.E.N. - F.F.N. ;
- Aux dispositions générales et particulières des compétitions de la F.F.N., du L.I.F.N et du C.D.95 ;
- Au règlement d'hygiène et de sécurité dans tous les lieux où ils seront habilités à se trouver pour pratiquer leur discipline.

1.3. Multi-licences

Tout membre adhérent à une structure doit être en possession d'une licence délivrée quelle que soit la discipline pratiquée.

Le licencié d'un club dans lequel la pratique compétitive de la natation artistique, du water-polo ou du plongeon n'est pas proposée, a la possibilité d'acquiescer une ou plusieurs autres licences dans un ou plusieurs autres clubs au sein du même Comité Régional.

Les règles générales de transferts s'appliquent à toutes les licences.

Le licencié devra être impérativement informé que le choix de la ou des disciplines qu'il entend pratiquer au sein de son club est primordial. Ce choix apparaîtra sur sa licence et déterminera de manière définitive les disciplines qu'il pourra pratiquer en compétition au sein ou non de son club. Le licencié informera aussi les clubs dont il est membre qu'il est déjà adhérent d'un autre ou de plusieurs autres clubs.

Les clubs devront indiquer de manière précise les disciplines qu'ils proposent à leurs adhérents. A ce titre, il apparaîtra de manière très distincte (en première page) sur les bordereaux d'affiliation les disciplines susceptibles d'être proposées par les clubs.

Le président du club certifiera sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

1.4. Dispositions financières du CD95 natation

Appel à cotisation en début de saison :

Participation du club pour la saison	150 €
--------------------------------------	-------

Droits d'engagements :

Engagement ENF (Pass'sport de l'Eau - Challenge Avenirs validant le Pass'Compétition)	1 €
Engagement individuel par course	3 €
Engagement Individuel sur place (Si possibilité)	15 €
Engagement des relais	5 €
Engagement par équipe	30 €

Forfaits et pénalités :

Déclaré à la table (par course)	6 €
Non déclaré à la table	15 €
Forfait d'un club non déclaré	70 €

- **Si aucun officiel n'est présenté par le club sur la compétition,**
 - 50 € de pénalité pour le premier officiel manquant
 - 15 € de pénalité pour chacun des suivants

- **Si au moins un officiel du club est présent sur la compétition,**
 - 25 € de pénalité pour le premier officiel manquant
 - 15 € pour chacun des suivants.

Ristourne informatique aux clubs (par chèque de fin de saison) sur la base de 0.50 € par licence FFN.

1.5. Engagements aux compétitions

Pour la saison 2023-2024, chaque structure devra prêter sa piscine trois (3) fois dans la saison pour des compétitions prévues au calendrier départemental.

Voici les types de compétition :

- Challenge Avenir ou/et Parcours Avenirs ;
- Rencontre Benjamins (y compris les regroupements du collectif natation) ;
- Circuit Juniors séniors ;
- Championnats départementaux ;
- Les finales départementales individuelles ou par équipes, etc.

Si toutes les compétitions peuvent être organisées, aucune pénalité ne sera appliquée. Cependant, si nous n'obtenions pas assez de piscine, un forfait de 100€ par compétition (une ½ journée) pour un engagement minimum d'un nageur sera appliqué.

Tous les engagements se feront pour toutes les compétitions par le biais d'« Extranat ».

Toute information supplémentaire, devra être communiquée par e-mail à l'adresse suivante :

atd95natation@gmail.com (Technique)

cd95@cd95-natation.fr (Administratif)

Les fiches de course et / ou le programme de la compétition seront directement établis par l'informatique du CD95 Natation pour toutes les compétitions du règlement.

Si un club ne peut pas se déplacer sur une compétition pour laquelle il a été prévu, il doit impérativement prévenir le CD95 Natation sous peine de pénalité de 70€ pour forfait non déclaré d'un club.

L'information est à communiquer le mercredi précédent la compétition au plus tard.

1.6. Officiels

Pour toutes les compétitions, les clubs doivent présenter un ou plusieurs officiels :

- 1 à 6 nageurs : 1 officiel obligatoire,
- 7 à 20 nageurs : 2 officiels obligatoires,
- 21 nageurs et plus : 3 officiels obligatoires ou 2 officiels dont 1 juge arbitre ou starter

Pour non présentation d'officiel ou non-respect des règles ci-dessus, le club encourt une pénalité tarifaire. Le barème des pénalités est le suivant :

- Si aucun officiel n'est présenté par le club sur la compétition, 50 € de pénalité pour le premier officiel manquant et 15 € de pénalité pour chacun des suivants
- Si au moins un officiel du club est présent sur la compétition, 25 € de pénalité pour le premier officiel manquant et 15 € pour chacun des suivants.

Dans le cas où la commission désigne un officiel A sur une compétition, où son club n'est pas engagé, il pourra être comptabilisé comme représentant son club dans une autre compétition se déroulant le même jour.

Tout officiel doit être licencié pour pouvoir officier lors des compétitions. Il devra présenter son attestation d'officiel au juge arbitre.

Les candidats Officiels A sont comptés dans le quota des officiels du club, ainsi que les officiels en formation pour passer d'un ancien grade vers un nouveau grade suite à la réforme.

1.7. Règlement spécifique demi-fond

Le CD 95 Natation se donne le droit de faire nager les 400 NL, 800 NL et 1500 NL à 2 nageurs par ligne d'eau à toutes les compétitions. Le départ s'effectuera sur le plot.

1.8. Règle des départs

Toutes les compétitions individuelles suivront la règle du 1 départ, sauf pour les compétitions de la catégorie Avenirs, la règle des 2 départs sera appliquée.

Toutes les compétitions par équipe suivront la règle des 2 départs.

Pour les épreuves de demi-fond nagées à 2 par ligne, les départs s'effectueront en décalés du plot de départ.

1.9. Échauffement et pause

La durée de l'échauffement n'excédera pas 55 minutes, afin que chaque réunion d'une compétition commence au plus tard 1 heure après l'ouverture des portes.

Dans la mesure du possible, l'ouverture des portes (OP) se fera à 14h00 et le premier départ (1er DP) à 15h00 pour toutes les compétitions se déroulant sur 1 demi-journée.

Au moins une pause de 10 minutes sera prévue par réunion.

1.10. Actions du collectif Sportif

Un document avec toutes les actions du collectif sportif sera diffusé en début de saison à tous les entraîneurs et les Présidents de club.

Celui-ci permettra de fournir le mode de qualification pour les sélections départementales.

1.11. Formations ENF

Un calendrier sera établi au fur et à mesure en fonction des demandes afin de programmer les formations ENF1, 2 et 3 sur l'ensemble de l'année. Il faut minimum 5 candidats pour organiser une formation.

1.12. Formations fédérales

Documents d'informations disponibles sur le site de la LIFN.

1.13. Guide de recommandations - COVID19

Documents d'informations disponibles sur le site de la FFN

<https://satellite.ffnatation.fr/rsc/1633/fichiers/dossiers/1867.pdf>

1.14 Récompenses

Dans certaines compétitions, en plus des médailles, des lots pourront être remis soit aux premiers, soit aux meilleures performances à la table de cotation fédérale, soit aux clubs sur le classement de la compétition. Ces lots ne seront remis au récipiendaire que s'il est présent au moment de la remise.

2. ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

(Voir l'Annuel Règlements FFN)

2.1 Informations importantes de l'ENF

1.13.1. Principe general

Chaque club s'engage à respecter le cahier des charges de l'ENF en début de saison. Toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la saison sportive seront données par le CD 95. La présence du responsable ENF (évaluateur référent) de tous les clubs agréés est conseillée pour débiter la saison le mieux possible et bien comprendre le passage obligé pour chaque nageur.

1.13.2. Les évaluateurs et assistants évaluateurs

Les conditions pour la certification des évaluateurs ENF1 et ENF2 sont :

- Être titulaire du BEESAN (ou BPJEPSAAN ou BEES2 ou BEES3),
- être à jour de sa révision CAEPMNS,
- être en situation d'encadrement sur l'école de natation, groupe Avenirs,
- être licencié dans son club.

Les conditions pour la certification des assistants évaluateurs ENF1 et assistants évaluateurs ENF2 sont :

- avoir plus de 14 ans,
- être licencié dans son club.

Les assistants et les évaluateurs sont formés par des formateurs fédéraux. Les formations sont réalisées niveau par niveau. **Une expérience de deux sessions entre chaque niveau est demandée.** Ensuite un numéro d'agrément est délivré par le LIFN.

Les évaluateurs :

- sont garants du bon déroulement de la session,
- s'assurent des conditions matérielles,
- valident les diplômes et bordereaux.

Les assistants évaluateurs :

- jugent de la bonne exécution d'une tâche ou du test sous la responsabilité d'un évaluateur.

1.13.3. Obligations légales et administratives

Sécurité, médical (certificat licence), assurance.

Certification des nageurs niveau par niveau, bilans, communication des résultats de session, etc.

2.2 Organisation des tests ENF

2.2.1. Sauv'nage

Le **Sauv' Nage** est organisé dans les clubs, sous la responsabilité d'un évaluateur ENF1. Dans le cas où un Évaluateur ENF1 fait passer seul le test du Sauv' Nage, les candidats devront passer le test un par un. Il peut être assisté d'un ou plusieurs évaluateurs ENF1 et assistants évaluateurs ENF1. **Le club doit déclarer sa session avant la date d'organisation par mail au CD95.**

Il doit ensuite **impérativement valider cette session sur extranat dans les 8 jours**, et fournir le bilan de la session à la commission ENF.

2.2.2. Pass'Sports de l'Eau

La construction du nageur est importante à cette étape, aussi la transversalité existante dans les 5 épreuves du passeport de l'eau enrichit les progressions pédagogiques des éducateurs.

Le club ayant des nageurs formés au niveau du Passeport de l'eau devra informer le Comité Départemental afin que celui-ci valide ou non le passeport de l'eau.

2.2.3. Pass'Compétition Natation Course

La catégorie des Avenirs représente les années d'âge propices à la découverte de l'univers de la confrontation dans un cadre règlementaire, institué. Cette période peut déterminer les futurs choix de nos licenciés :

- Poursuivre la pratique de la Natation sans objectifs sportifs précis.
- S'orienter vers l'entraînement pour s'épanouir dans l'univers de la compétition.
- Envisager un changement de disciplines ou s'orienter vers d'autres activités sportives.

L'idée est de proposer à cette population un parcours sportif adapté et attractif, en organisant des compétitions dont la durée n'excède pas 2h00 à 2h30, échauffement compris (45 min), pour conquérir également l'engouement et l'adhésion de leur environnement familial.

La bienveillance de tous, officiels, entraîneurs, dirigeants et parents sera de mise pour faciliter le bon déroulement de la compétition. Sans déroger aux exigences règlementaires FINA, toute disqualification devra s'accompagner d'une attitude volontairement pédagogique, visant à dédramatiser la faute observée et à privilégier l'encouragement à mieux faire en indiquant les pistes à suivre pour réussir et progresser à la prochaine occasion.

La responsabilité et le rôle de l'entraîneur sont ici primordiaux, s'agissant des choix et des orientations à poursuivre concernant la formation des nageurs, mais aussi concernant la pertinence des courses qu'il leur propose au regard de leur niveau de pratique.

La prise de chronomètre ne sera pas comptabilisée.

Il sera demandé de présenter autant d'évaluateur ENF3 que le nombre d'officiel requis pour les compétitions de natation course.

2.3. Validation des tests ENF

Les tests du pass'sport de l'eau et du pass'compétition seront validé par le CD95 natation.

Tant que les résultats ne sont pas enregistrés dans la base fédérale, le nageur n'a pas validé officiellement son test.

Les livrets sont pris en charge par le CD95, et donnés aux clubs après enregistrement et validation des résultats par la LIFN et la FFN.

3. Sélections Jeunes et Juniors

Les sélections Jeunes et Juniors mises en place durant la saison 2022-2023 sont toujours en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023.

2 regroupements sont prévus les dimanches 24 Septembre et 15 Octobre 2023.

Un stage (pour les 2 sélections) sera également mis en place durant les vacances de la Toussaint (30 et 31 octobre ainsi que les 2 et 3 novembre 2023).

Des notes à destination des clubs et des parents seront diffusées en temps voulu.

COMPETITIONS

Trophées Avenirs

Date :

19 Novembre 2023

Date limite d'engagements :

14 Novembre 2023

Lieu :

- 2 piscines 25 m avec 4,5 ou 6 couloirs

Organisation et
informatique : CD95

Catégories :

- Filles : Née en 2012 et après
- Garçons : Né en 2011 et après

Droits d'engagements : 3.00 €

Règlement sportif :

- La licence Compétiteur et le sauv'nage sont obligatoires,
- Pas de restriction concernant le nombre d'épreuves proposées dans cette réunion. Mais seules les 6 épreuves individuelles du « Trophée Avenir du nageur complet » et du « Trophée Avenir du 4 nageurs » pourront être proposées dans ce cadre.
- Pas de restriction concernant le nombre d'épreuves auxquelles le nageur peut prendre part à chaque réunion.
- Le comité départemental se réserve le droit de limiter les engagements si nécessaire pour garantir une durée de manifestation très raisonnable (2h30 à 3h, échauffement compris)
- Les inscriptions seront à faire via Extranat Pocket.
- Une remise des récompenses sera faite uniquement sur un classement général

Programme et ordre des courses :

<i>Programme</i>	
1.	200 NL
	Pause
2.	25 Pap
3.	25 Brasse
4.	25 Dos
5.	25 NL
	Pause
6.	100 4N

Récompense :

Une petite médaille sera remise aux 3 premiers nageurs filles et garçons qui auront fait les 6 épreuves.



Toutes Catégories

Compétition de Noël

Date :

10 Décembre 2023

Date limite d'engagements :

05 Décembre 2023

Lieu: Bassin de 25 m

Organisation et
informatique : CD95

Catégorie : Avenirs Filles : 2012 et après
Avenirs Garçons : 2011 et après

Benjamins Filles : 2010 à 2011 (11 à 13 ans)
Benjamins Garçons : 2009 à 2010 (12 à 14 ans)

Juniors Filles : 2006 à 2009 (14 à 17 ans)
Juniors Garçons : 2005 à 2008 (15 à 18 ans)

Seniors Filles : 2005 et avant (18 ans et +)
Seniors Garçons : 2004 et avant (19 ans et +)

Droits d'engagements : 15 € par Equipe

Règlement sportif :

- Compétition ouverte à toutes les disciplines de la FFN.
- Compétition d'animation.
- Une licence FFN est obligatoire
- Le Comité Départementale se réserve le droit de limiter les engagements/ séries par épreuves.
- Engagements (déterminer ultérieurement)

Programme de la compétition :

- Relais 10 X 50 NL Inter générationnel et mixte
- Valise
- 4 X 50 4N Mixte et Toutes Catégories
- 10 X 50 Surprise (dans l'ordre de départ, le nageur tire un carton et parcourt la nage qu'il a tiré au sort (seul le dos partira en 1^{er}), 1 Dos, 3 Crawl, 3 Dos, 3 Papillon)



PROGRAMME AVENIRS

Rentrée Avenirs

Date :

15 Octobre 2023

Date limite d'engagements :

10 Octobre 2023

Lieu:

- 2 piscines pour le plot

Catégories :

Organisation et
informatique : Club & CD95

- Filles : Avenirs 1, née en 2014 et après, à partir du 1^{er} janvier 2023
Avenirs 2, née en 2013, à partir du 1^{er} janvier 2023
Avenirs 3, née en 2012, à partir du 1^{er} janvier 2023
- Garçons : Avenirs 1, né en 2013 et après à partir du 1^{er} janvier 2023
Avenirs 2, né en 2012, à partir du 1^{er} janvier 2023
Avenirs 3, né en 2011, à partir du 1^{er} janvier 2023

Droits d'engagements : 3.00 €

Règlement sportif :

La Rentrée concerne les nageurs possédant le Sauv'nage et une licence Compétition.

Les nageuses et les nageurs sont limités à 3 épreuves par journée.

La compétition Rentrée Avenirs permettra de désigner les 5 Avenirs 3 filles et les 5 Avenirs 3 garçons ainsi que les 5 Avenirs 2 Filles et 5 Avenirs 2 Garçons qui seront qualifiés afin de participer à la compétition « Rentrée Benjamin » des 4 et 5 novembre 2023.

Pour se qualifier à la compétition de Rentrée Benjamins, les Avenirs 3 devront nager : 200 4N ; 50m Crawl.

Les Avenirs 1 pourront nager : 100 4N ; 50m Crawl.

Programme et ordre des courses :

Programme

1. 200 4N
2. 100 4N
- Pause
3. 50 NL

Récompense :

- 1 médaille aux 3 premiers par course et par catégorie.

Interclubs Avenirs

Date :

17 Décembre 2023

Date limite d'engagements :

12 décembre 2023

Lieu: 1 piscine 6
couloirs - 25 m

Organisation et informatique :
Club & CD95

Catégorie : Avenirs (Filles de 10 ans et moins : 2012 et après - Garçons de 11 ans et moins : 2011 et après)

Droits d'engagements : 30 € par équipe

Règlement sportif :

- 4 nageurs par équipe.
- Le Sauv'nage et une licence compétition est obligatoire pour participer à cette compétition.
- Chaque nageur participe à une épreuve individuelle + le 100 4N + aux 2 relais.
- Les équipes mixtes ou équipes bi-club ne seront pas acceptées.

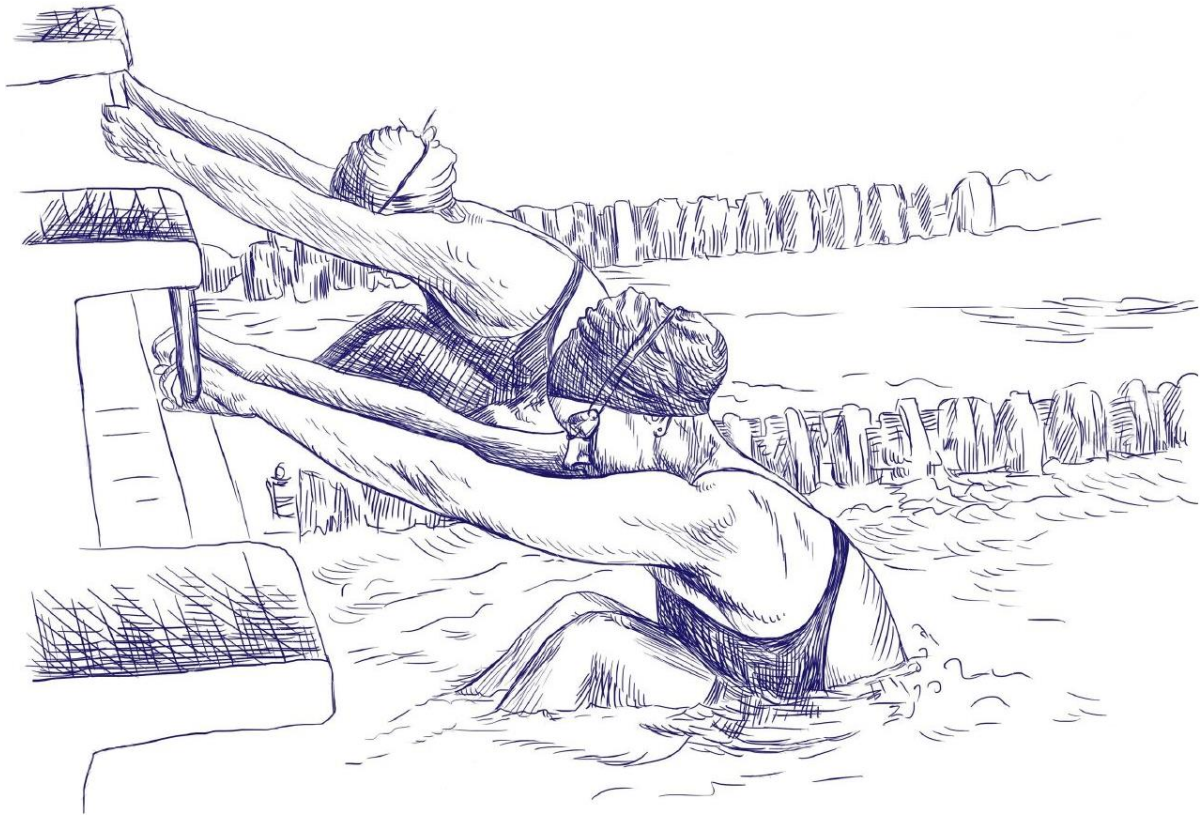
Ordre des Courses :

4 X 50 4 Nages (pause)- 50 Pap - 50 Dos - 50 Br - 50 NL
100 4n -(pause) 4 X 50 NL

Officiels : Chaque club devra fournir un officiel par équipe.

Classement et Récompenses :

- Les 3 premières équipes Garçons et les 3 premières équipes Filles recevront des médailles.
Et la première équipe Garçons et la première équipe Filles recevront une coupe.



PROGRAMME BENJAMINS

(Voir l'Annuel Règlements FFN)

Rentrée Benjamins

Date :

04 & 05 Novembre 2023

Date limite d'engagements :

31 octobre 2023

Lieu: 1 piscines 6 couloirs -
25 m

Organisation et
informatique : Club et CD95

Catégories :

Benjamins 1 (Filles de 12 ans : 2011 - Garçons de 13 ans : 2010)

Benjamins 2 (Filles de 13 ans : 2010 - Garçons de 14 ans : 2009)

Droits d'engagements : 3 €

Règlement sportif :

- 3 Courses par personne et par réunion.
- Programme complet sur 2 réunions.
- Les 400, 800 et 1500 NL se nageront à 2 par ligne, départ du plot.
- Dans un souci de bonne organisation, le Comité Départemental se réserve le droit de limiter le nombre des séries pour ne pas surcharger la compétition. Les engagements non retenus seront remboursés et signalés aux clubs.
- Les 5 meilleurs Avenirs 3 et Avenirs 2 (garçons et filles) qualifiés lors de la Rentrée Avenirs pourront s'engager sur 3 courses par réunion (800 NL et 1500 NL Exclus).

Programme et ordre des courses :

1ère réunion	2ème réunion
1. 400 NL	1. 400 4N
2. 50 Pap	2. 100 Brasse
3. 200 Dos	3. 50NL
Pause	4. 100 4N
4. 800 NL	5. 100 Dos
5. 200 Brasse	<i>Pause</i>
6. 100 NL	6. 200 Pap
Pause	7. 1500 NL
7. 200 4N	8. 50 Brasse
8. 50 Dos	9. 200 NL
9. 100 Pap	

Classement et récompenses : Une médaille aux 3 premiers de chaque épreuve par sexe et par catégorie (benjamins 1 et 2 et Avenirs 2 et 3).



PROGRAMME JUNIORS - SENIORS

(Voir l'Annuel Règlements FFN)

Championnat départemental Hiver

Date :

25 & 26 Novembre 2023

Date limite d'engagements :

21 Novembre 2023

Lieu: 1 piscine 6
couloirs - 25 m

Organisation et
informatique : Club &
CD95

Droits d'engagements : 3 €

Catégorie : Juniors

Filles : 2006 à 2009 (14 à 17 ans)

Garçons : 2005 à 2008 (15 à 18 ans)

Seniors

Filles : 2005 et avant (18 ans et +)

Garçons : 2004 et avant (19 ans et +)

Règlement sportif :

- Programme complet sur 2 réunions
- Les 800 et 1500 NL se nageront à 2 par ligne, départ du plot.
- Le nombre d'engagements par nageur est limité à 5 dans la compétition.
- Dans un souci de bonne organisation, le Comité Départemental se réserve le droit de limiter le nombre des séries pour ne pas surcharger la compétition. Les engagements non retenus seront remboursés et signalés aux clubs.
- Les finales seront composées de la manière suivante : une Finale B (Juniors 1 et 2) ainsi qu'une Finales A (Juniors 3 et + avec les Seniors).

Ordre des Courses :

1 ^{ère} réunion	2 ^{ème} réunion
1. 50 Brasse 2. 400 NL (classement au temps) 3. 100 Dos <i>Pause</i> 4. 800 NL (classement au temps) 5. 200 Papillon <i>Pause</i> 6. 100 NL 7. 200 Brasse 8. 50 Papillon	1. 50 Brasse (Finales) 2. 100 Dos (Finales) 3. 200 Papillon (Finales) <i>Pause</i> 4. 100 NL (Finales) 5. 200 Brasse (Finales) 6. 50 Papillon (Finales)
3 ^{ème} réunion	4 ^{ème} réunion
1. 50 Dos 2. 200 4Nages 3. 50 NL <i>Pause</i> 4. 100 Brasse 5. 100 Papillon 6. 200 Dos 7. 200 NL <i>Pause</i> 8. 1500 NL (classement au temps) 9. 400 4N (classement au temps)	1. 50 Dos (Finales) 2. 200 4Nages (Finales) 3. 50 NL (Finales) 4. 100 Brasse (Finales) <i>Pause</i> 5. 100 Papillon (Finales) 6. 200 Dos (Finales) 7. 200 NL (Finales)

Classements et récompenses :

- Médailles aux 3 premières filles et 3 premiers garçons de chaque finale.
- Médailles aux 3 premiers dans les classements au temps par sexe et par catégorie.

